



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
Module de réception des soumissions de  
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-866-246-6893

**Soumission par courriel:** [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

## REVISION 002 TO A INVITATION TO TENDER

## MODIFICATION 002 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Débroussaillage des routes secondaires - Parc national de Banff	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-20-0261/A	<b>Date :</b> 29 decembre 2020
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 002	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b>	
<b>GETS Reference No.   N° de reference de SEAG :</b> PW-20-00937798	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h00 <b>On - le :</b> janvier 12, 2021	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HAR
<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Brinthan Balakumar	
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b> (587) 832-1894	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> (866) 246-6893
<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:Brinthan.balakumar@canada.ca">Brinthan.balakumar@canada.ca</a>	
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> See Herein – Voir ici	
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b>	
<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de telephone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## Modification 002

La présente modification vise à diffuser des questions et des réponses et à modifier les documents d'appel d'offres.

### A. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. La partie 2.2 mentionne la période de migration des oiseaux. Est-ce que cette période comprend les rapaces, les hiboux ou d'autres oiseaux ou animaux? Par exemple, si le travail est achevé avant le 15 avril, est-ce que ça signifie que nous n'aurons pas à effectuer un recensement des rapaces ou des hiboux?

R1. Il n'y a pas lieu d'effectuer un recensement des oiseaux avant la date limite du 15 avril. Si la majeure partie de la végétation est enlevée avant cette date et qu'il ne reste que des vestiges (p. ex., pousses) à retirer lors de la période de présence des oiseaux, il n'est pas requis d'effectuer un recensement des oiseaux. Toutefois, si des plantes entières doivent être enlevées pendant cette période, un professionnel de l'environnement qualifié devra effectuer un recensement au plus 5 jours avant l'enlèvement des plantes.

Q2. Faudra-t-il effectuer le recensement d'autres sortes d'animaux?

R2. Il n'est pas nécessaire d'effectuer un recensement autre que celui des oiseaux, comme il est mentionné ci-dessus.

Q3. Dans la partie 3.4, on mentionne que « la pression des pneus de l'équipement mécanique hors route doit être de 7 lb/po2 ou moins ». La machinerie à chenilles possédant une pression au sol inférieure à 7 lb/po2 est-elle également acceptable?

R3. Oui, c'est acceptable.

Q4. Les résultats de l'évaluation du potentiel archéologique sont-ils actuellement disponibles? Si oui, pouvez-vous nous les fournir? Sinon, seront-ils à notre disposition pour que nous les incluions dans notre plan de protection environnementale avant le début du projet?

R4. Le rapport complet sur l'évaluation du potentiel archéologique n'est pas disponible à l'heure actuelle. Toutefois, les mesures d'atténuation de l'évaluation qui visent des emplacements précis se limiteront à l'enlèvement de la végétation à la main et il n'y aura pas de nettoyage ou d'essouchement des fossés dans les emplacements ci-dessous ou leur superficie. Les emplacements précis seront indiqués sur place par le représentant du Ministère.

- Promenade panoramique du Lac-Minnewanka : sur une section de 165 mètres linéaires en continu, l'enlèvement de la végétation devra se faire uniquement à la main.
- Route du Mont-Tunnel : sur une section de 100 mètres linéaires en continu adjacente au stationnement du sentier du Mont-Tunnel, l'enlèvement de la végétation devra se faire uniquement à la main.

### B. MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

#### 1) documents de référence

**DANS:** DSP2-5P420-20-0261

**INSÉRER:**

*B. Cascade Pit Plan – January 2019*

*C. Detailed Restoration Plan Year 2 - January 2018*

*D. Standard CMS Translations Rev 2 - July 2018*

*E. Construction Signage Translation Rev 5 - Nov 2019*

*G. BFU/ LLYK Woody / Vegetative Debris Management Guidelines*

## 2) Spécifications

Les documents de référence ci-dessous ne sont pas disponibles pour le moment, les références de la page 2 du cahier des charges sont supprimées.

### **DELETE:**

“F. Direction for Permitted Users conducting water-related activities in BNP 2017”

“H. Best Management Practices – Additional Mitigations 2019 “

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**